

## MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 17 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue à huis clos le 17 décembre 2020 à 19h15 à la salle communautaire de la Maison LeGrand de Port-Daniel-Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais et Mireille Langlois

Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Madame Marie-Ève Allain est absente de la présente séance.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison LeGrand en respectant la distanciation sociale.

### POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-06 – règlement de taxation 2021;

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-07 relativement à l'adoption d'un règlement établissant le tarif de compensation pour les services des matières résiduelles pour l'année 2021;
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2020-12-419

**01. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06  
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021**

Un avis de motion est donné par monsieur Denis Langlois et le dépôt du projet de règlement est présenté par monsieur Henri Grenier, que lors d'une séance subséquente du conseil, il sera adopté le règlement 2020-06 – règlement de taxation pour l'année 2021.

**PROJET  
RÈGLEMENT 2020-06  
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021**

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2021 au montant de 5 166 511 \$ ;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 17 décembre 2020;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été adoptée à la séance du 17 décembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement :**

QUE le règlement portant le numéro 2020-06 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres) :	0,59000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus :	0,59000/100 \$
Immeubles non résidentiels :	1,15850/100 \$
Immeubles industriels :	1,20850/100 \$
Immeubles agricoles;	0,59000/100 \$

### **ARTICLE 3**

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2021 comme suit:

#### A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/ unité pour le secteur concerné. Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

#### B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC:

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

#### C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

#### D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 250 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE. Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 270 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2020-06

#### E) TAUX DE TAXES

##### POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU :

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 29.81 \$/unité. La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01 et la résolution numéro 2019-09-475.

### **ARTICLE 4**

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

**ARTICLE A** Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

- ARTICLE B L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 30<sup>ième</sup> jour qui suit l'expédition du compte de taxes. (05 avril 2021)
- ARTICLE C L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91<sup>ième</sup> jour de la première échéance mentionnée à l'article B. (06 juillet 2021)
- ARTICLE D L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92<sup>ième</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. (07 octobre 2021)
- ARTICLE E Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.
- ARTICLE F Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.
- ARTICLE G Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

#### **ARTICLE 5**

##### TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2021.

#### **ARTICLE 6**

##### FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 10 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2020-12-420

02.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 RELATIVEMENT À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021**

Un avis de motion est donné par monsieur Marc-Aurèle Blais et le dépôt du projet de règlement est présenté par monsieur Henri Grenier, que lors d'une séance subséquente du conseil, il sera adopté le règlement numéro 2020-07 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2021.

#### **PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION**

**POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QU'**un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 17 décembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_,

appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2020-07 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2021 » qui se lit comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2020-07 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2021 ».

**ARTICLE 3**

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

**Le tarif de base d'unités est évalué à 250 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes:**

Logement où l'on tien feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

**Le tarif de base d'unités est évalué à 270 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.**

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS****ANNEXE 1**

<b>Nom du ICI</b>	<b>no de porte</b>	<b>Rue</b>	<b>Unités 2021</b>
Aréna de Port-Daniel-Gascons	29	Route Chapados	5
Boucherie Le Roi de la Viande	200	Route 132 Ouest	4
Bureau d'Information Touristique	8	Route 132	1
C.L.S.C de PDG + Point de service mun., serv. Amb.	63	Route 132 Ouest	6
Caisse Populaire Desjardins	35	Route 132 Ouest	2
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	5
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	2
Casse-Croûte du Havre	541	Route 132	4
Centre de santé Segura	425	Route 132	1
Centre de Rénovation Port-Daniel BMR	518	Route 132	5
Centre petite enfance (garderie)	423	Route Bellevue	3
Centre Plein Air La Souche	21	Route du Camp-des-Étudiants	3
Ciment McInnis	50	Route 132	29
Club de l'Âge d'Or La Renaissance P-Daniel	422	Route 132	0,5
Club de l'Âge d'Or les Trois Étoiles	177	Route 132	0,5
Complexe municipal	440	Route Bellevue	4
Construction Al Éco Cormier	245	Route de la Rivière	1
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Construction Rivière Port-Daniel Inc	146	Route de la Rivière	1
Constructions Jean-Paul Parisé	259	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (4 bureaux)	540 A	Route 132	1
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	2

Denise McInnis (vitraux)	561	Route de l'Anse McInnis	0,5
Dépanneur P.M.	414	Route 132	3
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	1
École Le Phare	110	Route de Clemville	5
École primaire St-Bernard	40	Route 132 Ouest	5
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	5
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1
Garage Brotherton	10	Route 132 Est	1
Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine Fournier	1
Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	1
Gare Via Rail Canada Inc. (G'Art)	490	Route 132	1,5
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0,5
Gîte La Conche St-Martin	252	Route de la Rivière	0,5
Gîte la Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0,5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Église	1
Gîte les Acres Tranquilles	252	Route Gérard D. Lévesque	0,5
Halte routière	104	Route de la Pointe	2
Havre de pêche (Gascons)	0	Route du Havre	6
Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	6
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	0,5
Les Moteur C.A. Inc	106	Route 132 Est	5
Marché C. Huard Ltée	117	Route 132	3
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	8
Marché Richelieu DT Langlois	530	Route 132	5
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse McInnis	1
Meubles Assels	395	Route Bellevue	6
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse McInnis	3,5
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	1,5
Mun. de Port-Daniel-Gascons (vieux couvent, gym)	12	Route du Vieux-Couvent	2
Mun. PDG, bibliothèque (Maison LeGrand)	494	Route 132	1
Navigation Dunamis inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	1
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	6
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 est	2

Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	2
Réserve Faunique de Port-Daniel	262	Route du Parc	8
Résidence Ste-Germaine	1	Route 132 Est	1
Restaurant l'Étale	542	Route 132	3
Robert Brotherton (entretien machinerie lourde)	5	Route 132 Est	0,5
Salon de coiffure Nancy Briand	435	Route Bellevue	0,5
Salon de coiffure AIMCI	342	Route 132 Ouest	0,5
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0,5
Salon de coiffure Jeannette	145	Route 132 Ouest	0,5
Salon de coiffure Mylène	504	Route Anse McInnis	0,5
Salon de coiffure Mimi		Route 132	0,5
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine Fournier	0,5
San'Hy Pro et Steamatic	534	Route 132	2
Soudure Jones	348	Route Bellevue	6
Soudure Port-Daniel Inc.	334	Route 132	2
Terrain de jeux (Mun. PDG)	417	Route du Capitaine Fournier	1
Marianne Harvey, médecin	453	Route 132	1
Ongles et bronzage Crystal	145	Route 132	1

### 03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminé au conseil.

2020-12-421

### 04. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19h27 .

\_\_\_\_\_  
Henri Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Marlyne Cyr, directrice générale